



«Confiance et communication»

« 32 années de métier, d'abord nounou puis assistante maternelle. Dans mon cœur, je suis toujours une nounou, mais professionnellement l'évolution vers le métier d'assistante maternelle a fait reconnaître celui-ci et a établi des droits et des règles, aussi bien pour nous que pour les parents. Même si au début, ce n'était pas mon métier, le hasard a décidé pour moi et je n'ai aucun regret. Bien sûr, comme dans tous les métiers, il y a des hauts et des bas, mais je suis fière et heureuse de ce que j'ai fait quand je vois «mes petits» devenus grands, mais qui ne m'oublient pas (visites, invitation au mariage, présentation de leur nouveau-né...). »

Michèle - Assistante maternelle

«Assistant(e) maternel(le), c'est un métier»

«Assistant(e) maternel(le), ce n'est pas que surveiller les enfants et changer les couches...»

Assistant(e) maternel(le), c'est un métier :

- Veiller au bien être, à l'éducation et la sécurité des enfants,
- Participer à l'épanouissement de l'enfant dans le calme et la sérénité, avec une certaine amplitude horaire,
- Accompagner le nourrisson, bien souvent jusqu'à sa première rentrée scolaire,
- Soigner les bobos et les maux,
- Rassurer l'enfant dès son arrivée (autant que les parents) et le convaincre le soir de repartir...»

Cécile - Assistante maternelle

Les animatrices du RPE « caRAMels » à votre écoute



Carole GANDILHON - Saint-Flour
04 71 60 26 31 - rpecaramels@saintflourco.fr



Laurie CHAUDESAIGUES* - itinérance
06 08 81 88 55 - rpeitinerant@gmail.com

*gestion de la partie « itinérance » du service confiée à l'ADMR de Chaudes-Aigues

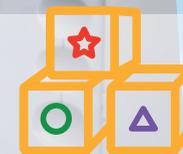


Vous aussi, devenez Assistant(e) Maternel(le) !



Un métier qui a du sens

Au sein d'un réseau de professionnel(le)s



Un métier que l'on n'exerce pas seul(e)

Les assistant(e)s maternel(le)s sont des professionnel(le)s de la petite enfance qui accueillent jusqu'à 4 enfants mineurs, généralement âgés de moins de 6 ans. L'accueil se fait à leur domicile, après obtention d'un agrément délivré par le Conseil Départemental.



Un soutien pédagogique

Le Relais Petite Enfance de Saint-Flour Communauté et la Mission d'Accueil Petite Enfance du Conseil Départemental offrent un soutien quotidien aux assistant(e)s maternel(le)s :

- Accompagnement dans les pratiques professionnelles, écoute, dialogue
- Mise en relation avec d'autres assistant(e)s maternel(le)s
- Animations d'éveil (ateliers sur tout le territoire de Saint-Flour Communauté et séances lecture)
- Soirées à thèmes autour du jeune enfant
- Conférences
- Orientation vers les organismes de formation compétents
- Accompagnement au départ en formation professionnelle

Un soutien administratif et de proximité

Avec les animatrices Carole GANDILHON et Laurie CHAUDESAIGUES, professionnelles de la petite enfance

En plus de son rôle d'animation, Le Relais Petite Enfance vous offre des informations, des conseils et un accompagnement administratif :

- Gestion du contrat de travail, mensualisation du salaire...
- Informations sur la convention collective, les lois...

Comment devenir assistant(e) maternel(le)?



1. Je m'informe sur le métier

La délivrance de l'agrément d'assistant(e) maternel(le) est de la compétence du Conseil Départemental, qui organise une fois par mois une réunion ouverte aux personnes intéressées, pour présenter le métier et ses modalités d'accès. Un dossier de candidature vous est alors remis.

Pour s'inscrire : Mission Accueil Petite Enfance
du Conseil Départemental
04 71 43 34 55

2. J'obtiens mon agrément

L'agrément délivré par le Conseil Départemental est obligatoire pour exercer l'activité d'assistant(e) maternel(le). A réception du dossier complet, le Département a trois mois pour instruire la demande d'agrément et émettre une décision.

3. Je me forme

Après obtention de l'agrément, vous devrez suivre une formation obligatoire de 120h, à l'issue de laquelle une attestation vous sera remise. Un premier temps de formation de 80h est nécessaire pour pouvoir accueillir votre premier enfant.

Le Conseil Départemental organise et finance ces formations :

- Module 1 : les besoins fondamentaux de l'enfant
- Module 2 : les spécificités du métier d'assistant(e) maternel(le)
- Module 3 : le rôle et le positionnement de l'assistant(e) maternel(le) dans les dispositifs d'accueil du jeune enfant

> Une formation et un métier à la clé !

Après l'obtention de l'agrément, vous serez inscrit(e) sur une liste, permettant une mise en relation rapide et facile avec les familles.